

*Compagnie Montréal Trust du Canada*

Quel est l'actionnariat étranger? Qu'est-ce qu'on doit faire avec les questions comme la vente d'assurance, *et cetera*? Il y avait eu bien des questions qui ont été soulevées, en particulier dans l'autre livre, le Livre bleu qui a été déposé, celui-là, je crois, si ma mémoire m'est fidèle, en 1986, constituait le deuxième livre. Il y avait eu le rapport du Comité de la Chambre des communes, le rapport du Comité du Sénat. Il y a eu des documents présentés par le Conseil économique du Canada. Tout cela remonte aux années 1985 et 1986.

Et le ministre a présenté un avant-projet de loi concernant les institutions financières, traitant de la réorganisation du rôle de l'inspecteur des compagnies d'assurance, des compagnies de fiducie, des banques, et il a mis cela sous un même chapeau. Le ministre a également présenté un projet de loi concernant certains conflits d'intérêt. Mais essentiellement, il reste des points qui ne sont pas réglés et qui, à certains égards, peuvent amener des entreprises financières à regarder des changements de charte, soit de charte fédérale ou de charte provinciale. Et je voudrais demander au ministre: Est-ce que le gouvernement déposera bientôt sa loi concernant la propriété? On nous avait dit, il y a déjà un bon bout de temps, que le gouvernement ne croyait pas que les entreprises non financières devaient être des actionnaires importants dans de nouvelles entreprises financières. J'entends par là des groupes industriels et commerciaux qui deviennent des propriétaires, les actionnaires majoritaires des institutions financières ou vice-versa. Je voudrais demander au ministre: Est-ce que le gouvernement a pris une décision finale là-dessus? Est-ce que les institutions financières pourront être la propriété de groupes commerciaux à l'avenir? Je comprends qu'il avait toujours été convenu d'avoir une clause grand-père pour les groupes déjà existants.

Est-ce que le ministre pourrait nous dire quelle sera la politique du gouvernement là-dessus et à quel moment les projets de loi donnant effet à cette politique pourront être déposés?

[Traduction]

**M. Hockin:** Cette série de questions que pose le député ne porte pas directement sur le projet de loi S-17, madame la Présidente, mais je vais volontiers tenter d'y répondre. En décembre dernier, le gouvernement a publié une ébauche de son projet de loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés de prêts; cette ébauche de projet de loi vise en outre les compagnies d'assurance, les banques et les sociétés de crédit.

Si nous avons publié ainsi le projet de loi sous forme d'ébauche, c'est pour être en mesure de discuter de façon très intense avec le secteur non pas de considérations hypothétiques, mais des aspects pratiques du projet de loi. Grâce aux très vastes consultations que nous avons eues avec les provinces et les secteurs intéressés, nous serons en mesure de hâter l'instauration d'un nouveau régime dès que la Chambre sera saisie du projet de loi.

À mon avis, c'est le projet de loi le plus important de toute l'histoire du Canada pour ce qui est de restructurer nos institutions financières et notre régime financier, car il préconise des changements importants pour le secteur. J'ai accordé beaucoup d'importance à la consultation. En raison de l'importance

stratégique du secteur des institutions financières dans notre pays, nous devons bien faire les choses, et au lieu de présenter un projet de loi qui comporte des lacunes sans avoir procédé aux consultations appropriées, nous avons présenté une ébauche de projet de loi et nous avons encouragé la consultation. À l'occasion de nos entretiens avec le secteur et les provinces, nous avons reçu maintes instances et maintes suggestions utiles dont je m'occupe à l'heure actuelle.

Ainsi que je l'ai signalé lors de la conférence de presse du 15 juin 1988, le secteur et les provinces ont déclaré tout au long des consultations qu'ils appuyaient dans l'ensemble les objectifs de la politique du gouvernement dans le secteur financier, mais on a estimé que le même résultat pourrait être obtenu en insistant moins sur la séparation des entreprises financières et des entreprises commerciales que ne le fait l'ébauche de projet de loi sur le cloisonnement des entreprises commerciales et financières. Le projet de loi insistait beaucoup sur ce cloisonnement.

Ainsi que je l'ai dit lors de ma conférence de presse, j'examine s'il y a lieu de modifier les principes concernant la propriété et si des changements nécessiteraient un renforcement des règles de prudence. Si nous acceptons de reculer quelque peu en ce qui est du cloisonnement des entreprises commerciales et des entreprises financières, nous devrons nous demander si le projet de loi dans son ensemble ne devrait pas comporter plus d'exigences quant à la prudence.

● (1800)

Nous procédons actuellement à cet examen. Nous l'avons presque terminé. Je compte être sous peu en mesure d'annoncer des changements. Je demeure attaché à cette motion et résolu à faire avancer le projet de loi le plus rapidement possible tout en m'assurant que la politique sert les intérêts et des consommateurs et du secteur.

Une fois que nous aurons présenté le projet de loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés de prêts, nous devrons apporter des modifications à la loi sur les banques. Suivront le nouveau projet de loi sur les compagnies d'assurance et le projet de loi sur les coopératives de crédit canadiennes. Cela signifie un nombre considérable de modifications. Elles seront apportées rapidement, car la période de réflexion sera terminée et les principes seront énoncés dans le premier projet de loi dont la Chambre sera saisie.

Nous voulons agir rapidement. Le nouveau projet de loi sera différent parce qu'il sera moins axé sur les liens commerciaux et financiers.

**M. Garneau:** Je suis totalement en faveur de la consultation. Je reconnais que c'est très important, particulièrement dans ce secteur. Néanmoins, le processus de consultation est en cours depuis 1984, et peut-être même avant cela. Le gouvernement a accédé au pouvoir en septembre 1984. Il y a eu le Livre vert de l'ancien ministre. Il y a eu des rapports: celui de la Chambre des communes, celui du Sénat, celui du Conseil économique du Canada. Il y a eu de longues discussions.